



Arrêté du Maire du 24 mars 2026
N°029-2026

Objet : DÉLÉGATION DE FONCTIONS À UN ADJOINT
Philippe TRIGER

Le Maire de la Commune de Joué l'Abbé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints,
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu, pour le bon fonctionnement de l'administration communale, de déléguer une partie des fonctions du maire,

ARRETE

Article 1 : Délégation de fonctions est donnée à Monsieur TRIGER Philippe, 1^{er} adjoint au maire, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Aménagement du territoire et de l'espace public
- Gestion de la Voirie et des réseaux

Article 2 : Dans le cadre de cette délégation, M. TRIGER Philippe est habilité à signer tous actes, devis, arrêtés, décisions, documents et correspondances relevant des domaines susvisés.

Article 3 : Les actes signés dans le cadre de la présente délégation devront comporter la mention : « Par délégation du Maire » suivie de la signature de l'adjoint.

Article 4 : La présente délégation peut être retirée à tout moment par le maire.

Article 5 : Le présent arrêté sera :

- publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,
- transmis au représentant de l'État dans le département.

Article 6 : La secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Joué l'Abbé, 24 mars 2026

La Maire,
Magali LAINÉ




Notifié à l'intéressé, le 11/04/2026

Signature : TRIGER

Transmis à la Préfecture de la Sarthe le 20/04/2026

AR CONTROLE DE LEGALITE REF ACTE : A029-2026

